

Thème : Actualité du droit des étrangers et de la nationalité

Date : Mercredi 10 décembre 2023 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

Maîtriser les différentes catégories d'étrangers et les mesures d'éloignement

Regards sur les règles contenues dans la loi du 26 janvier 2024 et leur application par les Tribunaux

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Typologie des décisions : refus de tires, OQTF avec/sans délai, IRTF, AAR
- Voies et délais de recours
- Application de la loi immigration du 26/01/2024
- Actualité de jurisprudences
- Projet nouvelle loi immigration pour 2025 ?

➤ Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive, communication des documents annexes supports à la formation.

➤ Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenantes

- Maître Aurélie MASSON, Avocate au barreau de Poitiers
- Maître Emilie HAY, Avocate au barreau de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.